



MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
auprès des Nations Unies
238 East 68th Street
New York, N.Y. 10021

Tel: (212) 517-9030
Fax: (212) 517-3032

**INTERVENTION DE M. COLY SECK,
CONSEILLER A LA MISSION PERMANENTE
DU SENEGAL AUPRES DES NATIONS UNIES**

**AU DEBAT GENERAL DE LA
PREMIERE COMMISSION CHARGEE DES
QUESTIONS DE DESARMEMENT ET DE SECURITE
INTERNATIONALE A LA 60^{ème} SESSION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

New York, le 4 octobre 2005

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président ,

Je voudrais tout d'abord, à l'entame de mon propos, vous présenter les plus vives félicitations de la délégation sénégalaise pour votre élection à la présidence de notre Commission et vous souhaiter plein succès dans votre mission. Soyez persuadé que dans la conduite de votre importante mission, l'appui total du Sénégal vous est acquis.

Qu'il me soit permis de préciser que mon pays s'associe aux déclarations qui ont été faites par l'Indonésie et le Nigéria, au nom, respectivement, du Mouvement des pays non alignés et du Groupe africain.

Monsieur le Président,

L'Humanité fait de plus en plus face à un grave déficit de sécurité qui pourrait, si les mesures correctives ne sont pas prises d'urgence, anéantir toutes les actions positives qui sont menées, chaque jour, pour le bien être de l'espèce humaine. En effet, la promotion du développement risque d'être une entreprise vaine tant que nous n'aurons pas une maîtrise certaine sur les différentes menaces qui nous guettent.

Il nous appartient dès lors de nous engager résolument, dans la confiance et le respect mutuel, à faire face à ces menaces qui pèsent sur notre sécurité collective.

Le Sénégal est d'avis que l'une des premières mesures à prendre serait de remédier à l'impasse dans les instances du désarmement et de la non-prolifération nucléaire.

Cette impasse s'est du reste confirmée lors des dernières sessions de la Commission du Désarmement et de la Conférence du Désarmement ainsi qu'à l'occasion de la dernière Conférence d'examen du Traité de non-prolifération.

Plus récemment, nous avons tous constaté, avec regret, qu'aucune mention n'a été faite du désarmement et de la non-prolifération dans le document final de la Réunion plénière de Haut niveau qui s'est tenue ici à New York du 14 au 16 septembre 2005.

Le Sénégal a soutenu il y a quelques jours, lors du débat général de la 60^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, par la voix du Ministre d'Etat Cheikh Tidiane GADIO, Ministre des Affaires étrangères du Sénégal, que « cette impasse était le résultat d'une logique biaisée de certains Etats, logique consistant à assimiler la possession d'armes nucléaires à un avantage politico-stratégique ». Il s'agit là, selon lui, « d'une posture à la fois négative et dangereuse, en ce sens qu'elle favorise la prolifération nucléaire et perd de vue le fait que la sécurité de notre village planétaire est globale ou ne l'est pas ».

Monsieur le Président,

La menace nucléaire est certes réelle mais nous ne devons pas perdre courage, car si telle est encore notre volonté, il est encore possible d'avoir un monde où serait enrayerée, définitivement, la menace des armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques.

A cet égard, le Sénégal se félicite de la bonne dynamique enregistrée à l'occasion de la toute dernière Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue à New York du 21 au 23 septembre 2005. L'entrée en vigueur de ce Traité constituerait, sans doute, une avancée de taille dans notre ambition commune de conjurer la menace nucléaire.

De même, nous devons nous réjouir de l'adoption récente, par le groupe de travail à composition non limitée, d'un projet de document politique sur le marquage et le traçage des armes légères et de petit calibre (ALPC). Il serait cependant fort utile, en vue de compléter cet acquis, d'adopter dans les meilleurs délais un instrument, de préférence de nature juridique, dans le domaine du courtage des armes légères.

L'adoption rapide de ces deux instruments contribuerait à enrayer les effets dévastateurs de la prolifération illicite des ALPC et conduire aux mêmes succès, en Afrique et dans le monde, que ceux obtenus dans la lutte contre la dissémination des mines antipersonnel.

Qu'on ne s'y trompe pas, les plus ambitieux programmes en vue de soutenir le développement de l'Afrique, notamment ceux déclinés récemment lors de la Réunion plénière de haut niveau, risquent de n'avoir qu'un impact limité si ces engins de la mort, qui alimentent les conflits, ne sont pas maîtrisés. C'est le lieu d'insister encore une fois sur la pertinence des relations entre le désarmement et le développement, objet de la résolution 59/78 adoptée le 03 décembre 2004, par l'Assemblée générale, sur recommandation de la Première Commission.

Monsieur le Président,

Le contexte actuel de la sécurité collective nous oblige, en parlant d'armes nucléaires, à évoquer la possibilité que ces engins tombent entre les mains des terroristes qui s'attaquent, de manière indiscriminée, à des victimes innocentes et sans défense.

Comme le Sénégal aime à le rappeler, il n'est pas de cause suffisamment juste ou bonne pour justifier le recours au terrorisme et au massacre de civils innocents.

Les récents attentats à travers le monde constituent un douloureux rappel de la persistance du terrorisme qui constitue un mal qui ne pourra être éradiqué que par une forte mobilisation de la Communauté internationale. Il nous semble donc plus que jamais utile de rappeler que seule la coopération multilatérale pourrait permettre de maîtriser ce fléau.

Le multilatéralisme demeure également la seule voie qui pourrait nous valoir des satisfactions dans le processus de désarmement, de maîtrise des armements, de non-prolifération et dans la recherche de solutions aux problèmes connexes de sécurité internationale.

En effet, la sécurité collective ne peut pas et ne doit pas être l'affaire de quelques Etats ou d'un groupe d'Etats, car la survie de toute l'Humanité en dépend.

A cet égard, le Sénégal fait sienne l'idée selon laquelle la convocation de la Quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution 59/71 de l'Assemblée générale du 30 décembre 2004) pourrait être une belle opportunité pour l'ensemble des Etats membres de se pencher sur les aspects les plus critiques de la sécurité internationale et du processus de désarmement.

Le Sénégal demeure en tout cas plus que jamais engagé, aux côtés de tous ses partenaires, à fournir sa contribution positive dans la quête d'un monde plus sûr, plus pacifique et plus prospère.

Je vous remercie.